

# RAPPORT D'ACTIVITÉ ASTER 2024



ACCUEIL SPÉCIFIQUE TERRITORIAL  
ET DE L'ENFANCE ROUENNAIS (ASTER)

## Contenu

Introduction.....	3
<b>1. Activité et population accueillie.....</b>	<b>4</b>
A. L'activité - données globales (tableaux contrôle de gestion et commentaires service) ....	4
B. L'activité – par prestations des accueils et accompagnements réalisés (tableaux contrôle de gestion et commentaires service) .....	5
C. Les données propres au service (scolarité, EI, hospitalisations, inclusions...) .....	10
<b>2. Vie du service au global ou spécifique à certaines prestations.....</b>	<b>15</b>
A Les actions construites avec le public en référence à l'axe 1 du PE (participation, autodétermination, personnalisation de l'accompagnement...) ;.....	15
B Les actions de proximité ancrées sur le territoire, valorisant le travail des professionnels et les ressources du public, en référence à l'axe 2 du PE (partenariats, conventions, ouverture sur l'extérieur...) ;.....	15
C les actions respectant et promouvant la qualité de vie et des parcours professionnels et le développement durable en référence à l'axe 3 du PE (participation aux projets de l'établissement, formations internes, cadre de vie...) ;.....	16
D les actions de gouvernance basée sur la participation des publics et sur la démarche qualité en référence à l'axe 4 du PE (CVS, Groupes d'expression, gestion des EI, démarche qualité, évaluation externe de la qualité, élaboration du projet de service...).....	17
Conclusion : Perspectives .....	18

# Introduction

Fruit de la recomposition du service territorial rouennais de la protection de l'enfance de l'IDEFHI au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le service ASTER établit dès lors son premier rapport d'activité avec le soin de mettre en perspective les tendances prégnantes existant sur les quatre prestations qui composent ses activités : SAU, MECS, Hébergement spécialisé, SMD.

La suractivité du SAUC, avec les risques, les incidents, mais aussi les joies et les succès que nous avons connus sur cette année 2024, ne doit pas faire écran aux enjeux qui agitent les autres unités d'un service tel que le nôtre. Les MECS, l'hébergement spécialisé et le SMD ont toutes et tous été impactés par la recrudescence du nombre de placements. Aussi ont-elles et ont-ils pris leur part en souhaitant vivement préserver le contour même de leurs missions sans être contraintes ou contraints à accueillir en urgence.

Pour revenir à la naissance de ce service ASTER : au-delà des questions de personnes et de périmètres, quoi de mieux que l'élaboration d'un projet de service pour donner davantage de substance aux inflexions de la recomposition des services de protection de l'enfance ? Si le souci de consolider les bases d'un accompagnement adapté aux besoins des enfants ainsi que des adolescents vulnérables a animé l'ensemble des équipes, ce travail, à partir de la première réunion institutionnelle du mois de mai, a permis de fonder les prémices d'une culture de service entre des professionnels porteurs de métiers, de savoir-faire et d'expériences divers et variés.

# 1. Activité et population accueillie

A. L'activité - données globales (tableaux contrôle de gestion et commentaires service)

## → ACTIVITÉ - DONNÉES GLOBALES

**243**  
places

**573**  
usagers en 2024

4 modalités de prise en charge réparties en 14 unités.



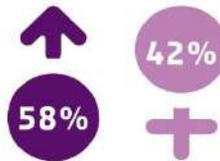
## B. L'activité – par prestations des accueils et accompagnements réalisés (tableaux contrôle de gestion et commentaires service)

### → ACTIVITÉ - DONNÉES PAR MODALITÉ DE PRISE EN CHARGE

### → HÉBERGEMENT COLLECTIF (MECS)



#### Profils des usagers



#### Mesures de placement (photographie au 31/12)



L'année 2024 a été marquée par une période de sureffectif jusqu'au mois de juin sur l'ensemble des MECS du service, ce qui explique le taux d'occupation de 103%.

La majorité des entrées sont le fait de mouvements intra-IDEFHI, ce qui reste conforme à la situation des années précédentes. Le nombre d'entrées directes en urgence demeure toutefois à la marge puisqu'il représente une douzaine d'entrées sur 61. L'objet a donc été de prioriser coûte que coûte les accueils d'urgence sur les unités dédiées afin de sanctuariser le périmètre d'intervention des unes et des autres. Les enfants accueillis en urgence sur les MECS du service ont été réorientés vers les SAU dans les 72 heures suivant leur accueil, afin qu'ils puissent bénéficier du tryptique accueil, évaluation, orientation. Cela afin de ne pas perturber les projets de réorientation en cours.

La répartition entre les filles et garçons est similaire aux années précédentes. Elle n'a que peu variée, en effet la part des garçons étant passée de 61 à 58 %.

Enfin, les accueils administratifs sont une nouvelle fois très peu représentés.

## → HÉBERGEMENT SPÉCIALISÉ



### Profils des usagers



### Mesures de placement (photographie au 31/12)



Depuis la mise en œuvre du nouveau projet de l'unité Chantelou en septembre 2022 et l'intégration de l'Ancre en janvier 2023, une nouvelle entité « Hébergement spécialisé » a pu se construire favorisant la cohérence et la fluidité des parcours. Ainsi, par paliers, les jeunes peuvent passer de Chantelou à l'Ancre pour connaître – toujours dans un cadre contenant et adapté à leur profil – un accompagnement psycho-éducatif.

La proportion relativement importante de mesures administratives reflète le nombre élevé d'Accueils Prolongés Jeunes Majeurs, notamment à l'Ancre (10 jeunes au total).

En dépit d'une durée moyenne de séjour plus importante qu'en MECS classique, et du fait de perspectives de sortie de l'unité Chantelou facilitées, la moyenne d'âge globale de la population a diminué. Nous faisons l'hypothèse d'un lien entre ce phénomène et une représentation genrée de celle-ci.

En effet, le nombre accru d'accueils d'enfants à l'entrée de l'adolescence pourrait l'expliquer en raison d'une typicité de troubles du comportement masculins pour lesquels un seuil de tolérance au sein des structures d'accueils classiques se situe à un niveau assez bas.

→ SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE

**60**  
places  
réparties sur  
5 unités

**334**  
usagers en 2024  
(+15% par rapport à 2023)

**119%**  
de taux d'occupation  
(+ 6 points par rapport à 2023)

**290**  
entrées

**256**  
entrées directes

**34**  
mouvements  
internes à  
l'IDEFHI

Profils des usagers

**13 ans**  
en moyenne

De 3  
à 18 ans



Mesures de placement  
(photographie au 31/12)

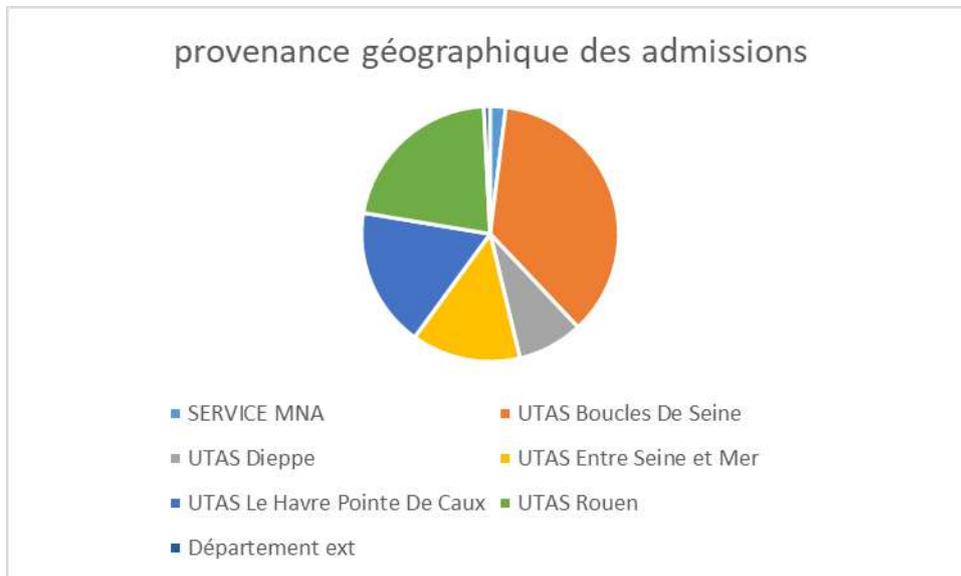


	2021	2022	2023	2024
SAUC	99%	105%	113%	119%
AQUILAE	94,4%	105.9%	115.5%	120%
PEGASE	103.3%	107.2%	120.9%	126%
SIRIUS	102.6%	105.1%	121%	123%
CASSIOPEE		97.2%	101.5%	112%
PHENIX			97.7%	114%

Nous faisons le constat d'un accroissement continu des accueils en urgence. Cassiopée et Phénix ont été moins impactés du fait de la configuration des lieux. Toutefois, l'achat de lit superposé a été nécessaire sur ces unités afin de répondre aux sollicitations d'accueil pour les enfants dans la tranche d'âge 8-12 ans.

Le sureffectif touche toutes les unités, quel que soit l'âge des usagers.

Nous remarquons que le SAUC est encore impacté par les accueils hors territoire, dont le Havre (45 situations) et Dieppe (21 situations), 23% d'occupation. Ces accueils génèrent des ruptures de soins et de lien avec les familles.



Cette augmentation ne permet pas de répondre à tous les accueils en urgence, ce qui génère des accueils sur les MECS et met en difficultés la sortie des usagers du SAUC.

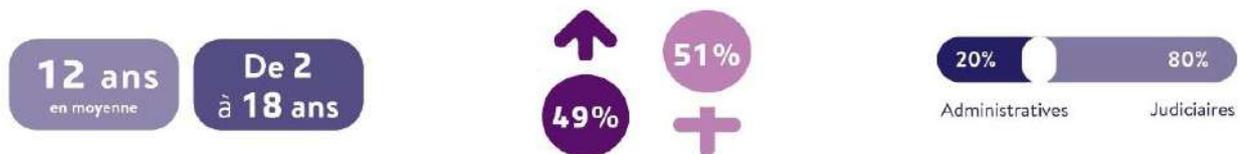
La durée moyenne des séjours sur le SAUC est de 3mois ½, toutefois 36% dépassent ce délai. La durée maximale de séjour en 2024 est de 26 mois, malgré une procédure SAUC (synthèse, commission d'orientation, DDA...) respectée. Cela n'est pas représentatif des temps d'accueil, puisque dans le cadre des OPP parquet, les séjours peuvent être plus courts avec des retours à domicile sous 15 jours. Cela nous amène à interroger la qualité des évaluations en amont du placement qui pourraient permettre d'éviter certains placements en urgence dans un contexte où ceux-ci constituent, pour les enfants et adolescents concernés, une épreuve.

De plus, afin de ne pas rompre l'accompagnement d'un jeune majeur, une dérogation à l'âge a été réalisée exceptionnellement, en raison d'une absence de réponse du médico-social. Cela interroge la prise en charge des jeunes majeurs, d'autant plus en double vulnérabilité.



Profils des usagers

Mesures de placement  
(photographie au 31/12)



L'activité du SMD ASTER s'est consolidée, aussi bien sur le registre de la file active que du taux d'occupation. Nous avons accueilli un nombre important de fratries nombreuses modifiant sensiblement l'intervention de l'équipe dans la gestion des visites à domicile par semaine. Nous accueillons une fratrie de 8 enfants, 3 fratries de 6 enfants et deux fratries de 5 enfants.

En 2024, près de 20 enfants ont bénéficié d'un séjour de repli en comptabilisant près de 654 jours de repli au sein des MECS d'ASTER. La durée moyenne du repli est de 23 jours. Souvent le repli de 15 jours n'est pas suffisant pour apaiser la situation et il faut poursuivre la période de repli.

Pour illustrer les raisons d'une période de repli au-delà d'un mois, l'année dernière, nous avons dû mettre en place un repli pour une fratrie de 5 enfants qui sont restés près de 84 jours en repli, le temps de trouver une place en MECS.

Idem, une jeune fille est restée près de 102 jours en repli en attendant sa réorientation en MECS. En règle générale, les magistrats audiences rapidement et dans les délais impartis. C'est entre la décision d'un placement classique et la date d'effectivité du placement qui reste hors délai et qui mettent à mal la prise en charge des enfants.

Nous rencontrons des situations familiales en grande précarité avec une augmentation du nombre de familles qui doivent être expulsées de leurs logements, rendant alors l'exécution de la mesure SMD difficile tant les préoccupations s'orientent vers l'atténuation de leurs difficultés socio-économiques, au-delà de l'exercice de notre mandat autour de l'accompagnement à la parentalité.

Dans le droit fil du référentiel, nous avons sollicité pour la première fois le maintien du suivi via le SMD d'un adolescent devenant majeur via un contrat jeune majeur. Nous avons aussi sollicité deux dérogations à l'âge afin d'accueillir en SMD l'ensemble d'une fratrie avec des enfants de moins de 3 ans.

## C. Les données propres au service (scolarité, EI, hospitalisations, inclusions...)

- **Hébergement collectif**

⇒ Durée moyenne de séjour : 2 ans et 3 mois.

Malgré l'absence de chiffre sur les rapports d'activité 2023 et 2022, la durée moyenne de séjour est de deux ans et demi, sensiblement identique aux années précédentes. En effet, aucun changement notable n'est à signaler sur l'année 2024.

⇒ Nombre de jours d'hospitalisation : 84 jours

Nombre de jours d'hospitalisation psychiatrique : 26 jours

Les temps d'hospitalisations ne doivent pas être trompeurs dans la mesure où ils concernent un noyau d'utilisateurs répartis sur chacune des MECS du service.

⇒ Provenance géographique des admissions

UTAS	NOMBRE	POURCENTAGE
UTAS Boucles De Seine	31	57%
UTAS DIEPPE	1	2%
UTAS Entre Seine et Mer	5	9%
UTAS Le Havre Pointe De Caux	3	6%
UTAS Rouen	13	24%
Service MNA	1	2%
	54	100%

La majorité des situations d'enfants sont issues du territoire rouennais. Le nombre d'enfants provenant des UTAS du secteur HAVRAIS est resté stable et à la marge. En ce qui concerne, les accueils des territoires DIEPPOIS et SEINE ET MER, ils ont notablement baissé, passant de 10 situations à 1 situation pour le premier et de 14 à 5 pour le second.

⇒ Evènements indésirables

Motifs EI	Nombres	Pourcentages
Dégradation biens/locaux	27	20%
Fugue inquiétante	2	1%
Tentative de suicide	1	1%
Violences et actes à caractères sexuels	30	22%
Violences physiques	52	38%
Violences psychologiques	21	15%
Vol	4	3%
	137	

- **Hébergement spécialisé**

⇒ Durée moyenne de séjour : 3 ans et 1 mois

La DMS est nettement supérieure à celle qui concerne les MECS « classiques ». Elle s'explique par l'exclusivité de la prestation HS d'ASTER et par l'embolisation du secteur Médico-Social adulte qui allonge l'accueil des jeunes majeurs.

⇒ Pourcentage de jeunes en ESMS, en attente d'ESMS au 31/12

Jeunes en ESMS	17	85%
Jeunes en attente d'ESMS	3	15%

Ce taux illustre la faible disponibilité dans les ESMS, le phénomène se voyant renforcé par la multiplicité des vulnérabilités des jeunes accueillis.

⇒ Nombre de jour d'hospitalisation : 5 jours

Nombre de jours d'hospitalisation psychiatrique : 350 jours

Le nombre de jours est relativement stable d'année en année, et est lié à la spécificité d'un public souffrant de troubles voire de pathologie psychique.

⇒ Provenance géographique des admissions

	<b>4</b>	<b>36%</b>
UTAS Boucles De Seine	2	18%
UTAS DIEPPE	1	9%
UTAS Entre Seine et Mer	2	18%
UTAS Rouen	2	18%

L'Hébergement Spécialisé protection de l'enfance d'ASTER est à ce jour la seule offre départementale de cette prestation. Elle a logiquement vocation à accueillir des jeunes de tout le territoire.

⇒ Evènements Indésirables

Motifs EI	Nombres	Pourcentages
Vol	1	17%
Violences psychologiques ou morales	1	17%
Violences physiques	2	33%
Fugue inquiétante	1	17%
Violences ou actes à caractères sexuels	1	17%
	6	100%

Les violences représentent la majeure partie des EI, il est à noter qu'elles s'exercent principalement à l'encontre des professionnels. Elles sont la conséquence des troubles psychiques parfois graves dont souffrent les jeunes accueillis et doivent être interprétées comme des manifestations symptomatiques. Notons qu'à ce titre, elles sont souvent l'objet de plus de tolérance qu'ailleurs et qu'elles ne donnent pas toujours lieu à une déclaration d'EI. Néanmoins, elles trouvent toujours des réponses éducatives à portée thérapeutique. Elles s'inscrivent également dans un contexte général de tension hospitalière et parfois de vacance des soins.

- **Accueil d'Urgence**

⇒ Nombre de jours d'hospitalisation : 187 jours (179 en 2023)

Nombre de jours d'hospitalisation psychiatrique : 282 jours (115 en 2023)

Ces hospitalisations concernent 34 jeunes, sur l'année 2024, dont 29 adolescents. Nous faisons le constat d'une forte augmentation du nombre de jours d'hospitalisation en psychiatrie, ce qui dénote d'une dégradation de la santé mentale de notre public. Ces hospitalisations découlent de différents types de passages à l'acte (scarification, TS...).

⇒ Double vulnérabilité

Du fait des accueils sans discrimination, le SAUC accueille 14,5% de jeunes en double mesure (ASE/MDPH), ce qui concerne 42 jeunes.

⇒ Evénements Indésirables

Motifs	Nombres	Pourcentages
Accident à la personne	2	1%
Consommation de stupéfiant/alcool	17	8%
Dégradation biens/locaux	10	5%
Fugue inquiétante	13	6%
Non-respect du règlement intérieur	1	0%
Tentative de suicide	11	5%
Violences et actes à caractères sexuels	52	24%
Violences physiques	78	36%
Violences psychologiques ou morales	31	14%
Vol	4	2%
	219	

Nous pouvons remarquer une augmentation des violences à caractère sexuel sur l'ensemble des unités du SAUC, y compris sur les groupes de jeunes enfants.

⇒ Scolarité

L'accueil en urgence des enfants ne permet pas toujours de maintenir les scolarités en place. Les enfants sont donc orientés sur le dispositif scolaire ASTRADO afin d'évaluer leur niveau et de les affecter sur le secteur d'accueil. Toutefois, il est important de tenter un maintien dans les collèges et lycées de l'agglomération rouennaise, afin que les enfants puissent maintenir leur réseau social et amical. Cela ne peut pas se faire pour les jeunes accueillis des secteurs havrais et dieppois.

## • **Soutien au Maintien à Domicile**

⇒ Scolarité

Concernant les 109 enfants accueillis en 2024 en SMD :

- 10% des enfants sont scolarisés en établissements spécialisés type DITEP ou DIME
- 6 adolescents sont en rupture scolaire
- La majorité sont inscrits en établissement scolaire ordinaires avec pour certains des intégrations en classe ULIS

⇒ Evènement indésirable

Il y a eu une seule note EI en 2024 au sein du SMD, concernant une jeune fille qui a subi une agression physique à l'école ce qui a conduit à une hospitalisation.

Il n'y a pas eu de violence entre usagers, il n'y pas eu de violence envers un professionnel du SMD via l'enfant ou la famille accueillis en SMD.

L'équipe SMD est bien sensibilisée à la rédaction de note EI pour autant, la définition d'un EI en milieu ouvert est à revoir et à éclaircir.

⇒ Durée moyenne de séjour

La durée moyenne de séjour est de 1 an et 23 jours.

On peut en déduire que la majorité des mesure SMD durent au minimum 12 mois.

⇒ Provenance géographique des admissions

UTAS Boucles De Seine : 69 situations

UTAS Rouen 38 situations

UTAS Entre Seine et Mer : 1 situation

## 2. Vie du service au global ou spécifique à certaines prestations

### A Les actions construites avec le public en référence à l'axe 1 du PE (participation, autodétermination, personnalisation de l'accompagnement...)

;

L'année 2024 a été l'occasion pour les agents du service ASTER de consolider des actions visant à la personnalisation de l'accompagnement. Pierre angulaire de la stratégie de l'IDEFHI à cet effet, des coordonnateurs de parcours sont désormais présents sur l'ensemble des unités depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Corollaire de cette organisation, la systématisation de l'élaboration de projets personnalisés en concertation avec les enfants et les adolescents, signés par eux et les représentants de l'autorité parentale suit son cours.

La participation des enfants et des adolescents aux choix d'aménagement des locaux, en droite ligne des orientations du projet d'établissement, s'est renforcée au gré de plusieurs chantiers pour lesquels les équipes du service et la DCVT ont recueilli leur contribution : aménagement d'espaces calme-retrait à Pégase et à Hestia, choix des couleurs des locaux et participation aux travaux de peinture, aménagement de la salle de jeux de Pégase, etc. Le recueil de l'avis des enfants pour les moments institutionnels (séjours vacances, fête du service, activités, concours internes au service) est exercé dans le cadre des différents groupes d'expression.

Le service s'inscrit dans une logique de développement du pouvoir d'agir des enfants et adolescents accueillis en capitalisant, notamment, sur le recours au baromètre de la qualité de vie perçue pour élaborer le projet personnalisé. En lien avec les objectifs du CPOM et des rencontres interinstitutionnelles, l'équipe de la MECS Sotteville a pu rencontrer une équipe homologue dans le département du Nord afin de mûrir sa réflexion sur un projet pilote dit « internat de demain » voué à favoriser, dans une nouvelle approche, à la fois l'autodétermination des enfants et le pouvoir d'agir de chacun, enfants et équipe compris.

### B Les actions de proximité ancrées sur le territoire, valorisant le travail des professionnels et les ressources du public, en référence à l'axe 2 du PE (partenariats, conventions, ouverture sur l'extérieur...)

De nombreux projets ont permis de faciliter l'ancrage des différentes unités dans leur tissu de proximité. Pour sortir les jeunes que nous accompagnons d'une démarche en silo qui, dans toute

institution, peut les enfermer dans un cocon, cet axe de travail vise à leur offrir le bénéfice d'activités collectives ou individuelles auxquels de nombreux enfants et adolescents de leur âge ont accès. De même, elles constituent l'occasion de se confronter à d'autres environnements sociaux ou culturels, autant d'atouts et d'exemples qui peuvent alimenter leurs propres aspirations : participation du Clos des roses au festival culturel des Boucles de Roumare, partenariat avec Débarquement Jeunes par le biais d'Astrado, participation aux matchs organisés au Kindarena, visites de musées, cirque, etc.

De grandes actions portées notamment par Astrado ont été valorisées par l'ensemble des unités du service voire d'autres services de l'établissement.

Les jeunes de l'Ancre et Chantelou ont pour un grand nombre d'entre eux pu bénéficier d'activités physiques adaptées en partenariat avec la Maison Médicale du Sport Adapté et Thérapeutique et le service APPUI. Un bilan mesuré a été pratiqué pour chacun et des séances hebdomadaires ont ensuite été engagées. Elles se poursuivent sur l'année 2025.

Un partenariat maraude a été conçu sur l'unité Sirius en suscitant une franche adhésion des jeunes du groupe.

### C les actions respectant et promouvant la qualité de vie et des parcours professionnels et le développement durable en référence à l'axe 3 du PE (participation aux projets de l'établissement, formations internes, cadre de vie...) ;

L'année 2024 a été riche en initiatives et en déroulement d'actions au sein du service afin de contribuer à la qualité de vie au travail. La naissance d'ASTER a permis de redéfinir les contours de l'équipe mobile de remplacement éducatif en ouvrant le recours à ses services à l'ensemble des unités d'hébergement. Sous l'égide du Directeur adjoint, le programme de sensibilisation des nouveaux agents aux publics accueillis s'est renforcé en intégrant des focus sur les besoins fondamentaux de l'enfant, le psycho-traumatisme, les troubles du comportement et les troubles neuro-développementaux. Pour favoriser la diplomation des agents, des contrats d'apprentissage ont été signés et des départs en formation professionnelle se sont concrétisés.

Des actions de formation auprès des équipes se sont organisées, en lien avec les arbitrages de la commission de formation du service : travail en binôme en milieu ouvert pour le SMD, formation communication assertive pour l'équipe du Vert-Pré, formation prévention des maltraitances invisibles, prévention suicide, etc. De même, le recours aux différentes ressources extérieures au service, que ce soit par APPUI (cafés des pros) ou par la sollicitation d'équipes mobiles, a favorisé l'accompagnement des équipes aux modulations d'intervention auprès des jeunes. Nous

persistons à croire qu'au-delà de déplorer des situations de prise en charge à la complexité de plus en plus aiguë, l'accès à des supports, à des ressources, à des savoir-faire spécifiques liés à la consolidation de nos pratiques au quotidien constitue le gage principal d'amélioration des conditions de travail.

En résonance aux problématiques de recrutement au sein des SAU de l'établissement, le service a participé aux groupes de travail sur l'attractivité de ces unités pour valider un plan d'actions en 2025.

### D les actions de gouvernance basée sur la participation des publics et sur la démarche qualité en référence à l'axe 4 du PE (CVS, Groupes d'expression, gestion des EI, démarche qualité, évaluation externe de la qualité, élaboration du projet de service...).

En termes de pilotage du service, les travaux d'élaboration de notre projet se sont amorcés dès cette année 2024 en dressant les contours des différents groupes de travail après une évaluation fondée sur le recueil des avis des professionnels, des enfants et adolescents et de leurs familles.

Le contrôle de dysfonctionnement du SAUC, à l'issue d'incidents intervenus en 2023, s'est déroulé en janvier 2024. De ce moment de tension, les équipes du SAUC ont élaboré en lien avec le Département et la Préfecture un plan d'actions validé au cours de l'été. Des premiers travaux sur la formalisation concertée avec les autres SAU de la procédure d'accueil des mineurs en SAU se sont concrétisés avec le concours d'APPUI. De nombreuses actions issues de ce plan ont-elles-mêmes émaillé les autres unités du service pour nourrir de manière concertée et harmonieuse notre politique qualité.

A cet égard, l'année 2024 a coïncidé avec des travaux d'harmonisation sur le registre de notre démarche qualité entre les différentes unités issues de différents services.

Sur le pan de la participation, les ordres du jour des groupes de parole sur les différentes unités d'hébergement font désormais systématiquement l'objet d'une co-construction. Des boîtes à idées à destination des jeunes ont été installées sur les unités pour nourrir une réflexion globale sur notre qualité d'intervention. Des enfants du service se sont intégrés au Conseil de l'avis (de la vie) des enfants au niveau départemental pour échanger avec leurs pairs ou avec des élus sur leurs problématiques au quotidien.

## Conclusion : Perspectives

Adopté le 25 mars en CSE le 25 avril 2025 en CA, le projet de service ASTER trace les lignes directrices des prochaines années à partir de 40 fiches-actions déjà dressées sur un échéancier. S'ajouteront à ces orientations opérationnelles, les plans d'actions des différentes prestations qui composent notre activité à compter de l'été 2025.

En termes d'activité à proprement parler, si le SAUC a connu des taux d'occupation encore en hausse, l'étude établie en partenariat avec le Département sur l'accueil d'urgence a débouché sur la constitution d'un groupe de travail œuvrant à l'élaboration d'un protocole de réorientation. Ce dernier, en attente de mise en place en septembre 2025, aura vocation à réduire considérablement les accueils d'urgence en SAU à l'issue de ruptures de prise en charge. En effet, ces situations, au-delà de gonfler artificiellement les sureffectifs des unités d'accueil d'urgence, constituent une aberration à la fois pour les jeunes qui ne trouvent pas de place adaptée à leur profil et pour les équipes qui ne sont pas à ce titre sollicités pour leur mission d'évaluation – ce qui demeure l'ADN du SAU.

Sur un autre registre, l'expérimentation de l'internat de demain sur la MECS de Sotteville pourra contribuer à moduler nos pratiques en favorisant le pouvoir d'agir et en tâchant de consolider les figures d'attachement des enfants que nous accueillons. Nous escomptons, grâce à l'utilisation d'outils et de méthodes que cette unité éprouvera, des effets d'émulation bénéfiques pour l'ensemble des autres unités d'hébergement.

Quant au SMD ASTER, l'enjeu de la mutation du contenu de sa prestation pour respecter l'arrêt de la Cour de cassation sera prégnant pour cette année 2025. Nous œuvrons d'ores et déjà en ce sens.

